



[Société](#) 08/02/2011 à 00h00

## Le créneau du statu quo et des grands principes

### Analyse

Le texte présenté par Xavier Bertrand offre très peu d'avancées.

Par CHARLOTTE ROTMAN

Du débat ? Oui, oui, il y en eut. Des tribunes dans les journaux, des auditions contradictoires à l'Assemblée nationale, des discussions lors d'états généraux. On ne pourra pas dire qu'on n'a pas trituré les questions de bioéthique. Pour ou contre les mères porteuses ? Oui ou non à la fin de l'anonymat des dons de gamètes ? D'accord ou pas d'accord pour l'accès des homosexuels ou des femmes célibataires aux techniques procréatives ? Pour la révision (obligatoire) de la loi de bioéthique, initialement prévue en 2010, toutes ces questions ont été posées sur la table. Et souvent par les premiers intéressés eux-mêmes. Enfants issus d'un don de sperme, donneuses d'ovocytes, parents d'enfants portés par une gestatrice, ils ont expliqué leurs expériences singulières.

**Surprise.** Malheureusement pour eux, la loi présentée aujourd'hui par Xavier Bertrand en première lecture à l'Assemblée ne leur offre pas - ou très peu - de perspectives de changements (lire ci-dessous). Vive le statu quo, dit le gouvernement ! Vivent les grands principes intangibles.

L'une des seules portes ouvertes sur le changement s'est récemment refermée. Avant de quitter la Santé, Roselyne Bachelot avait en effet concocté une petite surprise, en proposant la levée de l'anonymat total des donneurs de gamètes. *«Je ne rencontre aujourd'hui aucune bonne raison justifiant que l'Etat interdise toute possibilité d'accès à l'identité du donneur»*, a-t-elle encore pris la peine d'écrire, dans une tribune publiée fin janvier dans *le Figaro*, alors qu'elle avait déjà changé de ministère. *«C'est une femme qui a été sensible à notre demande»*, confirme une militante qui œuvre pour l'accès de l'enfant issu d'un don à ses origines personnelles.

Seulement, le successeur de Bachelot n'est pas sur cette ligne. Et, à l'Assemblée, le rapporteur de la commission spéciale, l'UMP Jean Leonetti, a verrouillé toute évolution en s'élevant contre ce qu'il appelle *«une vision biologique de la famille»*. *«C'est plié. Tout est enterré à l'avance... avant même le passage à l'Assemblée»*, regrette Pauline Tiberghien, de l'association PMA (Procréation médicalement anonyme), dont l'un des porte-parole, Arthur, né il y a vingt-sept ans grâce à un don de sperme, a entamé une grève de la faim pour protester contre *«le nouveau secret défense version bioéthique»*.

**«Familialiste».** Cet immobilisme choisi par le gouvernement est un renoncement : on refuse de passer d'un modèle *«ni vu ni connu»* à un *«nouveau modèle de responsabilité»* qui

assumerait le recours «à un don d'engendrement», selon les mots d'Irène Théry, directrice d'études à l'EHESS et spécialiste de la famille (1).

On le voit pour les autres sujets. Les politiques demeurent drapés dans les principes : respect de la dignité humaine, inviolabilité du corps humain, gratuité du don... Face à cela, les histoires personnelles pèsent peu. Pour Irène Théry, on risque de passer à côté d'une chance : «*Celle d'assumer enfin un changement social*» en acceptant que l'assistance médicale à la procréation (AMP) ne soit pas seulement «*thérapeutique*», mais permette «*une manière nouvelle d'engendrer des enfants*».

Ce renversement de perspectives n'est pas pour aujourd'hui. La majorité de droite n'y est pas favorable. «*Surtout, décrypte une spécialiste, depuis l'offensive de son aile la plus familialiste et la plus traditionaliste*». De son côté, le Parti socialiste demeure prudent, lui aussi. «*C'est fou ce que c'est dur de faire bouger le PS*», dit une socialiste déçue des positions de Solférino. Après moult notes et contre-notes à la fondation Terra Nova (2) le PS a choisi de pousser sur la recherche sur l'embryon et pour l'accès à l'AMP pour les homos et les célibataires. Mais s'est prononcé officiellement contre la levée de l'anonymat et l'encadrement de la gestation pour autrui.

(1) Dans «Des humains comme les autres», éd. EHESS, 2010, 308 pp., 15 €.

(2) [www.tnova.fr/dossier/la-r-vision-des-lois-bio-thiques](http://www.tnova.fr/dossier/la-r-vision-des-lois-bio-thiques)